INSTALLATION CLASSEE

15 Route de Calais
Hameau de Drionville
62 380 VAUDRINGHEM

ABATTOIR ET UNITE DE DECOUPE ET DE CONDITIONNEMENT DE LAPINS

Département du Pas-De-Calais

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

PIECE N°1 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT, DE L'ETUDE DES DANGERS ET DE LA NOTICE HYGIENE ET SECURITE DU PERSONNEL

N° 14011 DATE Dossier déposé en Février 2017 – Version 3

CABINET D'ÉTUDE ET DE CONSEIL EN INDUSTRIE & EN AGROALIMENTAIRE
4 rue Albin Haller - Pôle République 2 - BP 1003 - 86060 POITIERS CEDEX 9 - Tél. 05 49 88 85 57 - Fax 05 49 88 85 73 - site web : www.cecia.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

GLOSSAIRE DU DOSSIER 5

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT 7

1.1. IDENTITE DU DEMANDEUR 7
1.2. OBJET DE LA DEMANDE 8
1.3. SITE D'IMPLANTATION 8
1.3.1. LOCALISATION 8
1.3.2. REPARTITION DES SURFACES 8
1.3.3. ACCES 9
1.3.4. ENVIRONNEMENT DU SITE 10
1.3.5. EQUIPEMENTS PUBLICS/SENSIBLES 11
1.4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE 12
1.4.1. NATURE DE L'ACTIVITE 12
1.4.2. PROCEDES DE FABRICATION 12
1.4.3. VOLUME D'ACTIVITE 13
1.5. DESCRIPTIF DU PROJET 13
1.5.1. NATURE DU PROJET 13
1.5.2. SURFACES 15
1.5.3. RESPECT DES REGLES D'HYGIENE, INSTALLATIONS CLASSEES ET URBANISME 15
1.6. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PROJET 16
1.7. ENERGIE, FLUIDES ET INSTALLATIONS TECHNIQUES 16
1.7.1. ALIMENTATION ELECTRIQUE 16
1.7.2. INSTALLATIONS DE REFRIGERATION 16
1.7.3. CHAUFFAGE/EAU CHAUDE 16
1.8. STOCKAGES D'EMBALLAGES, MATIERES PREMIERES ET PRODUITS FINIS 17
1.9. CLASSEMENT DE L'INSTALLATION PAR RAPPORT A LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES 18
1.10. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT 20
1.10.1. ORGANISATION ET MOYENS HUMAIN 20
1.10.2. CAPACITE FINANCIERE 20

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT 22

2.1. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA ZONE D'IMPLANTATION 22
2.2. ANALYSE DES INCIDENCES DE L'ABATTOIR SUR L'ENVIRONNEMENT 23
2.2.1. IMPACT VISUEL DE L'ETABLISSEMENT 23
2.2.2. IMPACT SUR L'EAU 29
2.2.3. IMPACT SUR LES SOLS, SOUS-SOL ET EAUX SOUTERRAINES 31
2.2.4. IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT 31
2.2.5. IMPACT SUR LE BRUIT 33
2.2.6. IMPACT LIE AUX DECHETS 35
2.2.7. IMPACT SUR LE TRAFIC ROUTIER DE LA ZONE 36
2.2.8. IMPACT SANITAIRE 36

2.2.9. IMPACT SUR LA BIODIVERSITE 37
LE SITE DE SOCLA SE SITUE AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE (EN LIMITE DU PARC)..... 37
2.2.10. IMPACT SUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE 38
2.2.11. LES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS 38
2.2.12. IDENTIFICATION DES EFFETS TEMPORAIRES DU PROJET (PHASE TRAVAUX) 38
2.3. CONCLUSION CONCERNANT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET 39
2.3.1. RECAPITULATIF DES MESURES PREVUES POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET ET COUTS ASSOCIES 39

3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS 40

3.1. NATURE DES RISQUES 40
3.2. MESURES DE REDUCTION DES RISQUES 40
3.3. HIERARCHISATION DES SCENARIOS D'ACCIDENTS 41
3.4. RISQUE D'INCENDIE 42
3.4.1. MODELISATION DES CONSEQUENCES D'UN INCENDIE 42
LES RESULTATS DE LA MODELISATION DE GANTHA POUR LA CONFIGURATION FUTURE DU SITE SONT JOINTS EN PAGE SUIVANTE. 43

4. HYGIENE ET SECURITE DU PERSONNEL 45

4.1. HYGIENE 45
4.2. SECURITE 45

INTRODUCTION

La société SOCLA, localisée sur la commune de VAUDRINGHEM, est spécialisée dans l'abattage et la découpe de lapins depuis 1978.

Les lapins abattus et découpés par SOCLA sont certifiés « lapin de Beffrois ». Ces lapins, issus d'une production certifiée, sont nés et élevés dans la Région Nord-Pas-de-Calais.

La société SOCLA est initialement connue au titre des installations classées par son arrêté d'autorisation datant du 28 mars 1985 pour l'exploitation d'un atelier d'abattage de 4,5 tonnes de carcasses de lapins par jour et 3000 têtes par jour.

Suite à l'évolution réglementaire de la nomenclature des installations classées par la parution du décret n°2004-1331 du 1er décembre 2004 modifiant la nomenclature, la société s'est retrouvée soumise à déclaration au titre de la rubrique 2210-2, relative à l'activité d'abattage d'animaux (pour un poids des animaux exprimé en carcasses étant en activité de pointe supérieur à 500 kg/jour mais inférieur à 5 t/jour).

Lors d'une inspection de l'installation de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-De-Calais le 15 juin 2016, il a été constaté que l'activité d'abattage de SOCLA était dorénavant soumise à autorisation (> 5t/jour de poids des animaux exprimé en carcasses).

Les activités de SOCLA sont également concernées par la rubrique 2221, relative à la préparation ou conservation de produits alimentaire d'origine animale sous le régime de déclaration.

Par ailleurs, la société SOCLA envisage de réaliser un projet d'extension et de faible restructuration de son bâtiment de production existant. Ce projet permettra d'améliorer les conditions d'exploitation sur le site, de respecter le principe de marche en avant et de séparer les zones d'abattage et de découpe entre elles.

Le projet n'aura pas d'impact sur les tonnages de production actuelle, les capacités de production des outils resteront inchangées.

Ainsi, l'exploitant sollicite une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées en vue de régulariser la situation administrative de son établissement et de réaliser son projet de restructuration et d'extension.

La présente partie constitue un résumé non technique de l'étude d'impact, de l'étude de dangers et des mesures d'hygiène et de sécurité du personnel du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

GLOSSAIRE DU DOSSIER

TGBT	Tableau Général Basse Tension
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
DGPT	Détecteur de Gaz, Pression et Température
HFC	HydroFluoroCarbone
HCFC	HydroChloroFluoCarbone
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
RGA	Recensement Général Agricole
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
ZNIEFF	Zone Naturelle Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
ENS	Espace Naturel sensible
ZSC	Zone Spéciale de Conservation
ASTERS	Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Remarquables et Sensibles
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
IGN	Institut Géographique National
QMNA5	Débit (Q) Mensuel (M) minimal (N) de chaque Année civile (A)
Qsp	Débit spécifique
VCN 3	Débit minimal ou débit d'étiage des cours d'eau enregistré pendant 3 jours consécutifs sur le mois considéré
STEP	STation d'EPuration
PMPOA	Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
AEP	Alimentation en Eau Potable
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
NGF	Niveau Géographique de la France
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DBO_5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
MES	Matières En Suspension
Pt	Phosphore total
NTK	Azote Kjeldahl
MOOX	Matières Organiques et Oxydables
EH / éq-hab.	Equivalent Habitant
DB(A)	Décibel pondéré A
L50	Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 50 % de l'intervalle de mesurage
VL	Véhicule Léger
PL	Poids Lourds
INVS	INstitut de Veille Sanitaire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VTR	Valeur Toxicologique de Référence
Da	Densité d'arcs
Df	Densité de flash

BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles
HRI	Haut RIsque
PCB	PolyChloroBiphényls
RIA	Robinet d'Incendie Armé
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
COP	COefficient de Performance
R4	Règles APSAD d'installation des extincteurs mobiles
Mur REI 120	R pour « résistance mécanique ou stabilité » E pour « étanchéité aux flammes et aux gaz » I pour « isolation thermique » 120 : temps de résistance en minutes (dans ce cas pendant 120 minutes)
CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Raison Sociale	SOCLA
Capital	38 055,00 €
Forme juridique	Société anonyme
Adresse de l'établissement	15 Route de Calais Hameau de Drionville 62 380 VAUDRINGHEM
Adresse siège social	15 Route de Calais Hameau de Drionville 62 380 VAUDRINGHEM
Signataire de la demande et qualité	M. François VANDOMME Directeur de SOCLA
Téléphone	03 21 95 41 80
Télécopie	03 21 95 41 82
SIRET	312 239 056 00020
Numéro d'identification	312 239 056 R.C.S. Boulogne-sur-Mer
Code APE	1011Z
Libellé du code APE	Transformation et conservation de la viande de boucherie
Références cadastrales	Commune de VAUDRINGHEM : Section A : parcelles n° 477, 598, 599, 621, 648, 649 Commune de WISMES : localisation des lagunes de traitement des eaux usées : Section ZD : parcelle n° 24
Surface du terrain	42 692 m^2 (21 740 m^2 sur VAUDRINGHEM et 20 952 m^2 sur WISMES)

1.2. OBJET DE LA DEMANDE

Suite à l'arrêté de mise en demeure de la Préfète du Pas-De-Calais (n°DPI-BPUPE-IC-GM-n°2016-A-69) du 20 juillet 2016 imposant la régularisation administrative de l'établissement SOCLA, l'exploitant sollicite une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions d'exploitation de l'installation la société SOCLA projette de réaliser un projet d'extension et de restructuration de son bâtiment de production existant.

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée établie conformément au Code de l'Environnement, aux arrêtés ministériels relatifs aux rubriques pour lesquelles l'établissement est classé, et à l'ensemble des textes en vigueur.

1.3. SITE D'IMPLANTATION

1.3.1. Localisation

L'établissement SOCLA est situé sur la commune de VAUDRINGHEM, plus précisément au lieu-dit de Drionville dans le département du Pas-de-Calais en région Hauts-de-France à environ 34 km au sud de Calais.

1.3.2. Répartition des surfaces

La superficie du terrain est de 42 692 m^2.
À ce jour, environ 7 991 m^2 (3 370 m^2 de bâtiment et 4 621 m^2 de voiries) sont utilisés et imperméabilisés, le reste, environ 34 701 m^2 est occupé par des espaces verts et les lagunes de traitement des eaux usées.

À l'issue du projet, la surface de terrain utilisée sera d'environ 10 904 m^2, soit moins de 25,5 % de l'emprise foncière de l'entreprise.

1.3.3. Accès

Le site de SOCLA est accessible depuis la route de Calais (départementale n°191) rejoignant l'axe de la départementale n°341. Le site est clôturé et possède un portail en recul par rapport à la voie publique afin que les véhicules avant entrée sur le site ne gênent pas la circulation sur la route.

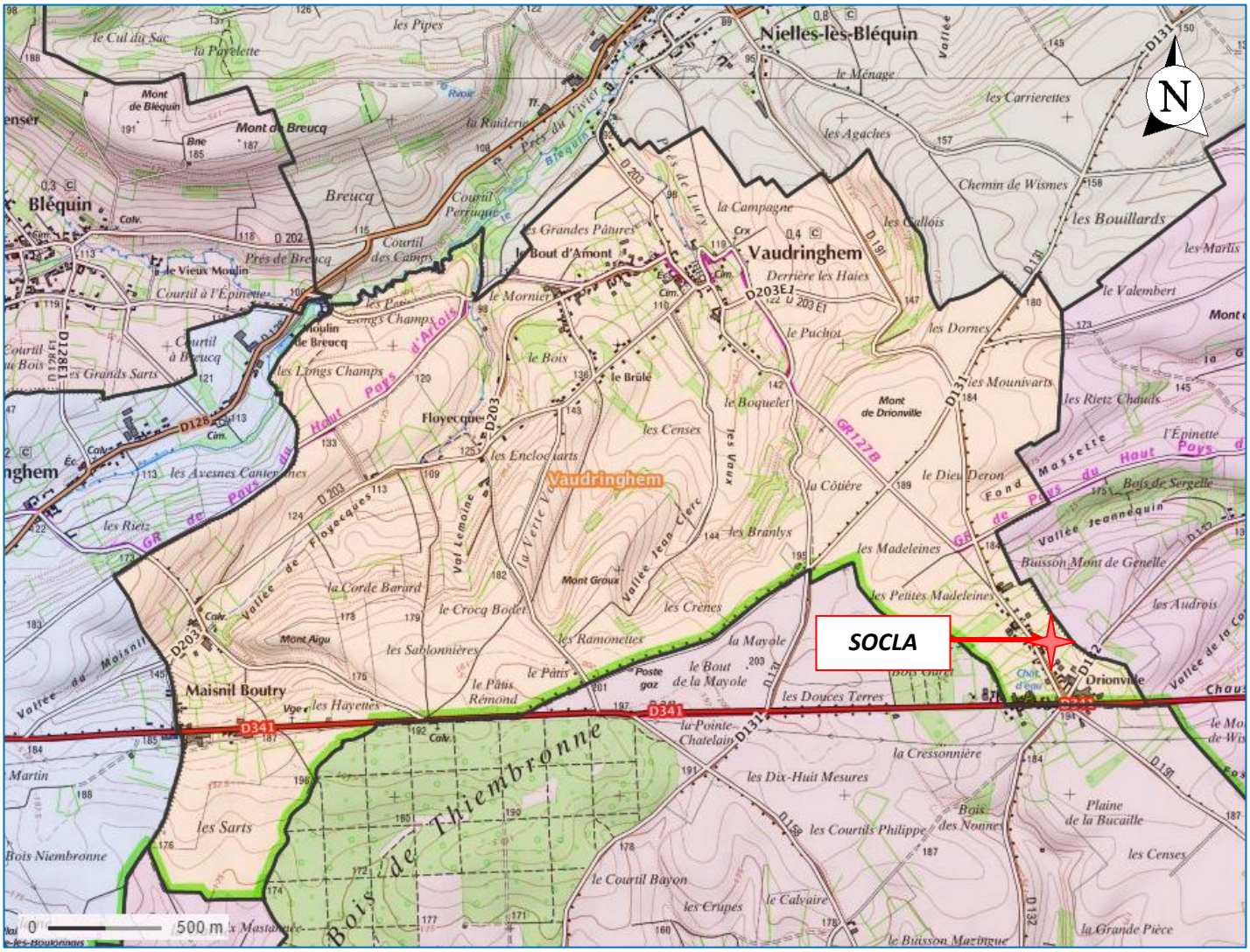

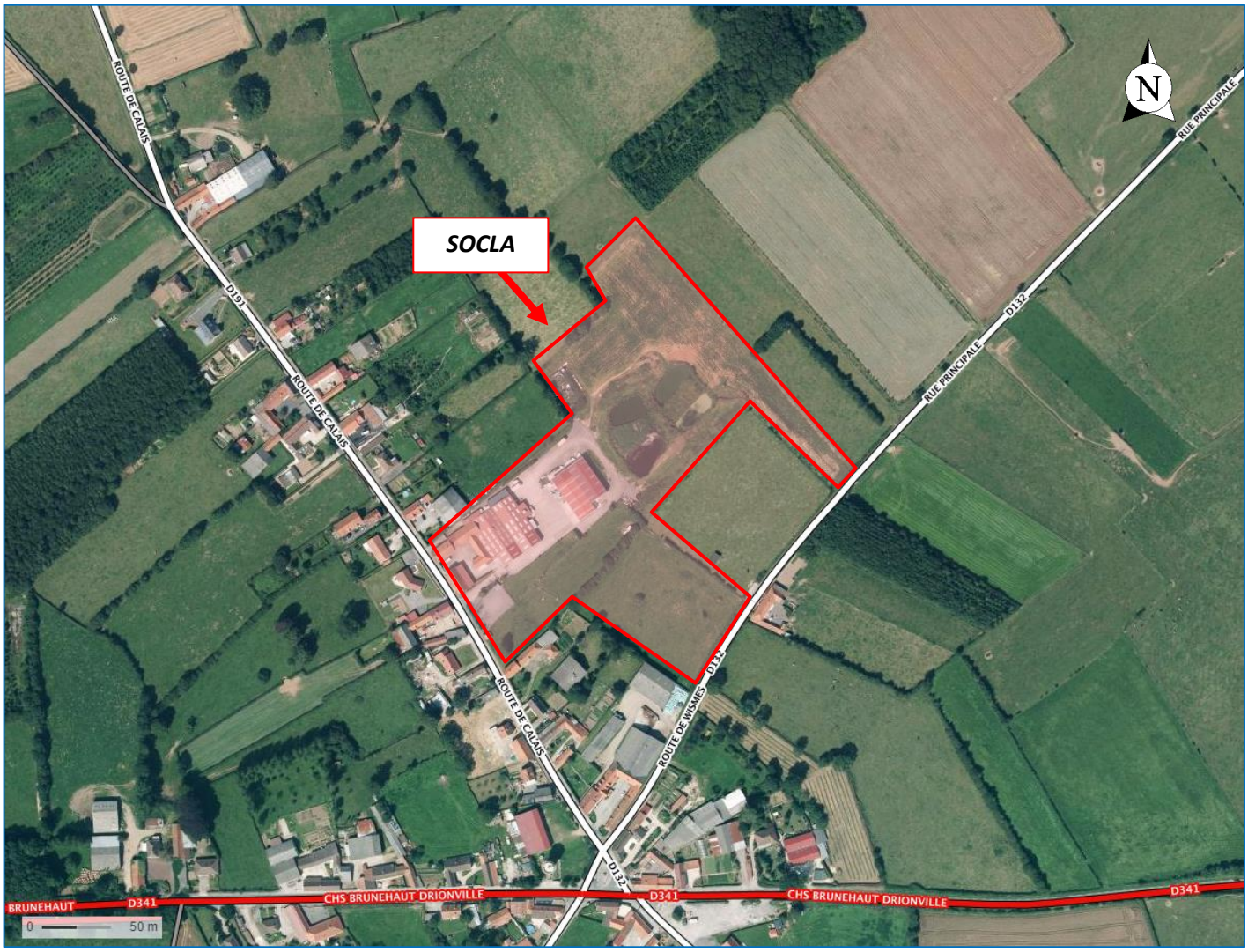

Source : Géoportail

1.3.4. Environnement du site

L'environnement bâti du site étudié se compose :

- De plusieurs habitations, les habitations les plus proches sont situées à environ 25 mètres du bâtiment relatif aux activités d'abattage au niveau de la limite nord du site et à environ 35 mètres de l'autre côté de la route de Calais à l'ouest,
- D'un hangar situé en limite de propriété nord,
- De terrains vierges à l'est et au nord des limites du site,
- D'une exploitation agricole au sud du site,
- D'une exploitation agricole au nord à environ 275 mètres du site.

Le bâti environnement peut être observé sur la vue aérienne ci-après :

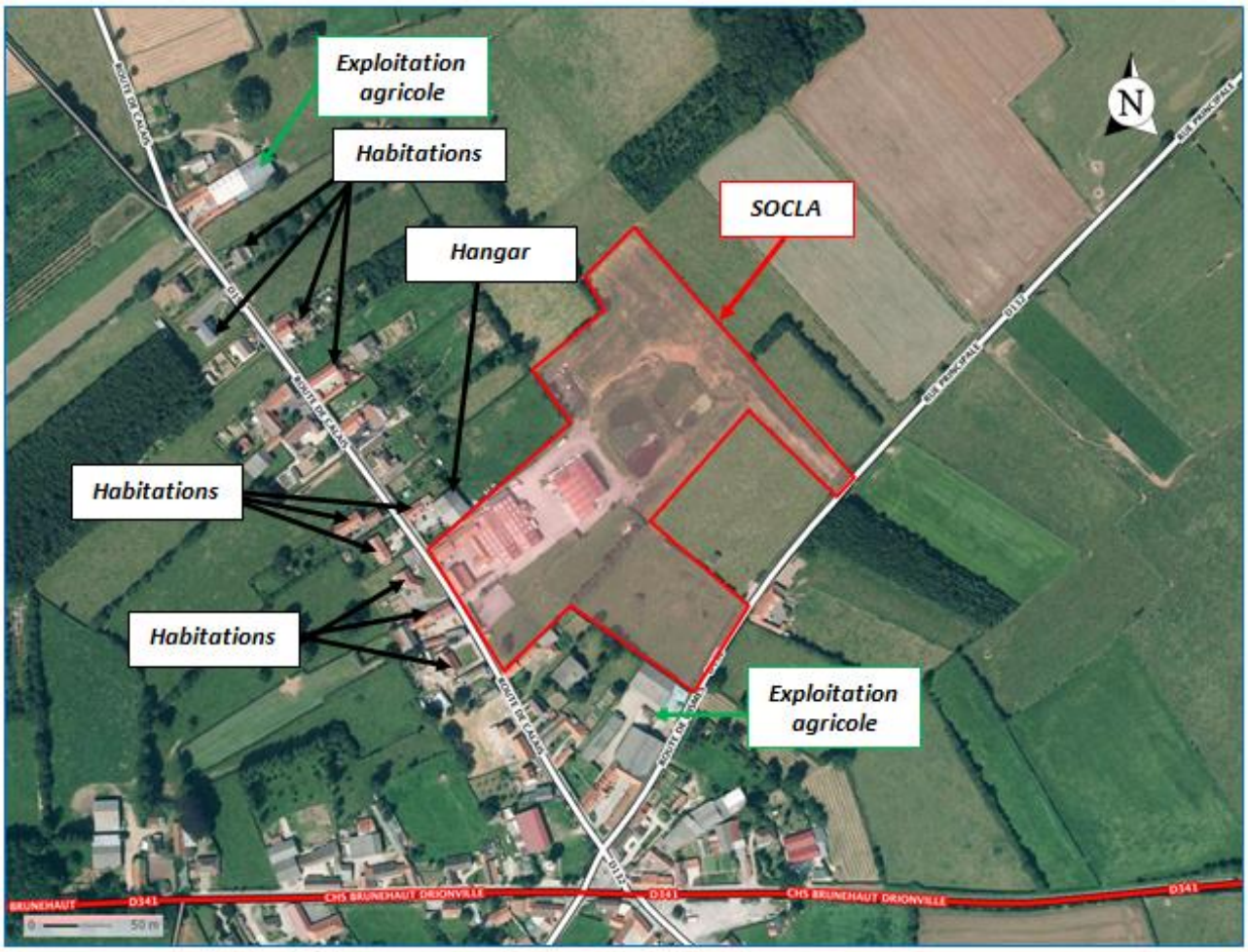

Source : Géoportail

1.3.5. Equipements publics/sensibles

Les équipements dits « sensibles » (c'est-à-dire recevant des populations plus vulnérables que la moyenne) les plus proches sont situés à plus d'un kilomètre de l'établissement SOCLA.

Il s'agit de l'école primaire de la commune de Wismes, située à 1,4 km à l'est du site de SOCLA et du centre équestre, situé à 1,5 km à l'est du site. Ces 2 établissements sont situés dans le centre de Wismes.

1.4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1.4.1. Nature de l'activité

La société SOCLA est spécialisée dans l'abattage, la découpe et le conditionnement de la viande de lapin.

La société SOCLA réalise également l'abattage à façon des lapins pour certaines sociétés. Les lapins de ces sociétés sont réceptionnés vivants puis sont abattus et conditionnés sans aucune opération de découpe avant d'être expédiés.

Les lapins abattus et découpés par SOCLA sont certifiés « lapin de Beffrois ». Ces lapins, issus d'une production certifiée, sont nés et élevés dans la Région Nord-Pas-de-Calais.

Les différents clients de la société SOCLA sont les suivants :

- Grandes et moyennes surfaces : enseignes MATCH, CARREFOUR, CORA, LECLERC et LIDL (couverture de distribution 2 quarts nord de la France),
- Grossistes pour les produits frais et surgelés (dans la région et toute la France),
- Pavillons volailles du marché international de Rungis,
- Prestation d'abattage à façon pour les entreprises : Ets Lionor et Lapin d'Artois.

1.4.2. Procédés de fabrication

Les principales étapes de fabrication des activités d'abattage et de découpe sont présentées ci-dessous :

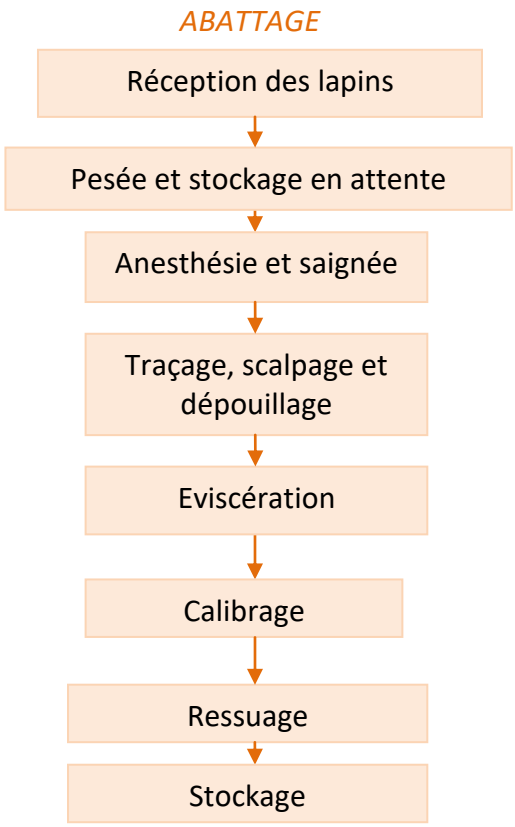

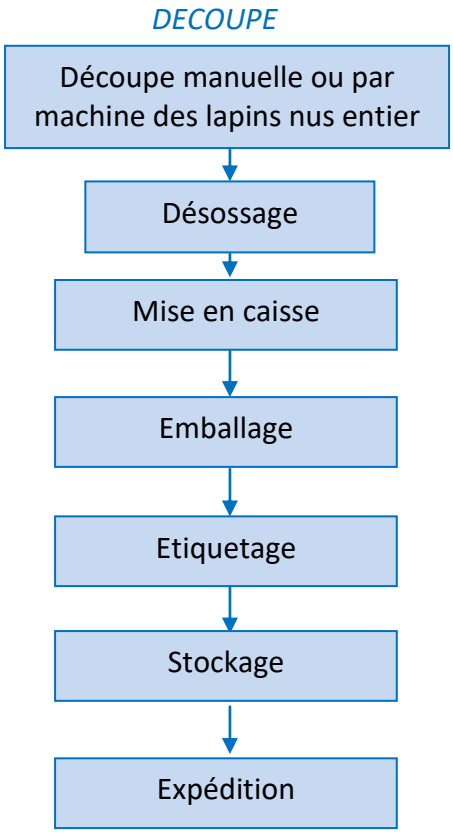

1.4.3. Volume d'activité

Au terme du projet, les tonnages de l'activité de SOCLA resteront inchangés par rapport à la situation actuelle.

1.4.3.1 Activité d'abattage

Les tonnages maximaux de poids carcasses traités par jour seront de 15,4 tonnes. Cette activité est soumise au régime de l'autorisation pour la rubrique ICPE 2210, relative à l'abattage d'animaux.

1.4.3.2 Activité de découpe

Les tonnages maximaux de matière entrante de lapins traitée par jour seront de 4 tonnes. Cette activité est soumise au régime de déclaration pour la rubrique 2221, relative à la préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale.

1.4.3.3 Produits finis

La capacité de produits finis de lapins découpés (le seul conditionnement est exclu) sera de 3 tonnes par jour. Cette activité est non classée.

1.5. DESCRIPTIF DU PROJET

1.5.1. Nature du projet

Le projet d'extension et de réaménagement envisagé par SOCLA comprend principalement :

- La restructuration des locaux sociaux avec la création de vestiaires séparés et spécifiques à chaque zone d'activité : zone abattage et zone découpe,
- La restructuration de la zone de ressuage de l'activité d'abattage dans le bâtiment existant,
- La séparation des zones d'abattage et de découpe par la création d'une circulation menant aux différentes zones,
- La création d'une nouvelle zone de découpe (suppression ancienne zone de découpe),
- La création de nouveaux quais d'expédition des produits finis (suppression quai existant),
- La création d'une nouvelle zone de stockage des déchets,
- La création d'un auvent de réception des lapins vivants et d'une terrasse technique en étage au-dessus de l'auvent.

L'objet du projet est d'améliorer les conditions d'exploitation sur le site.
L'agencement des locaux au terme du projet permettra de respecter le principe de la marche en avant et de séparer de manière bien définie les zones d'abattage et de découpe entre elles.
Ainsi, les flux du personnel dédiés à chaque zone seront séparés.
Le projet n'aura pas d'impact sur les tonnages de production actuelle, les capacités de production des outils resteront inchangées.

L'emprise du projet est présentée sur la carte ci-après.

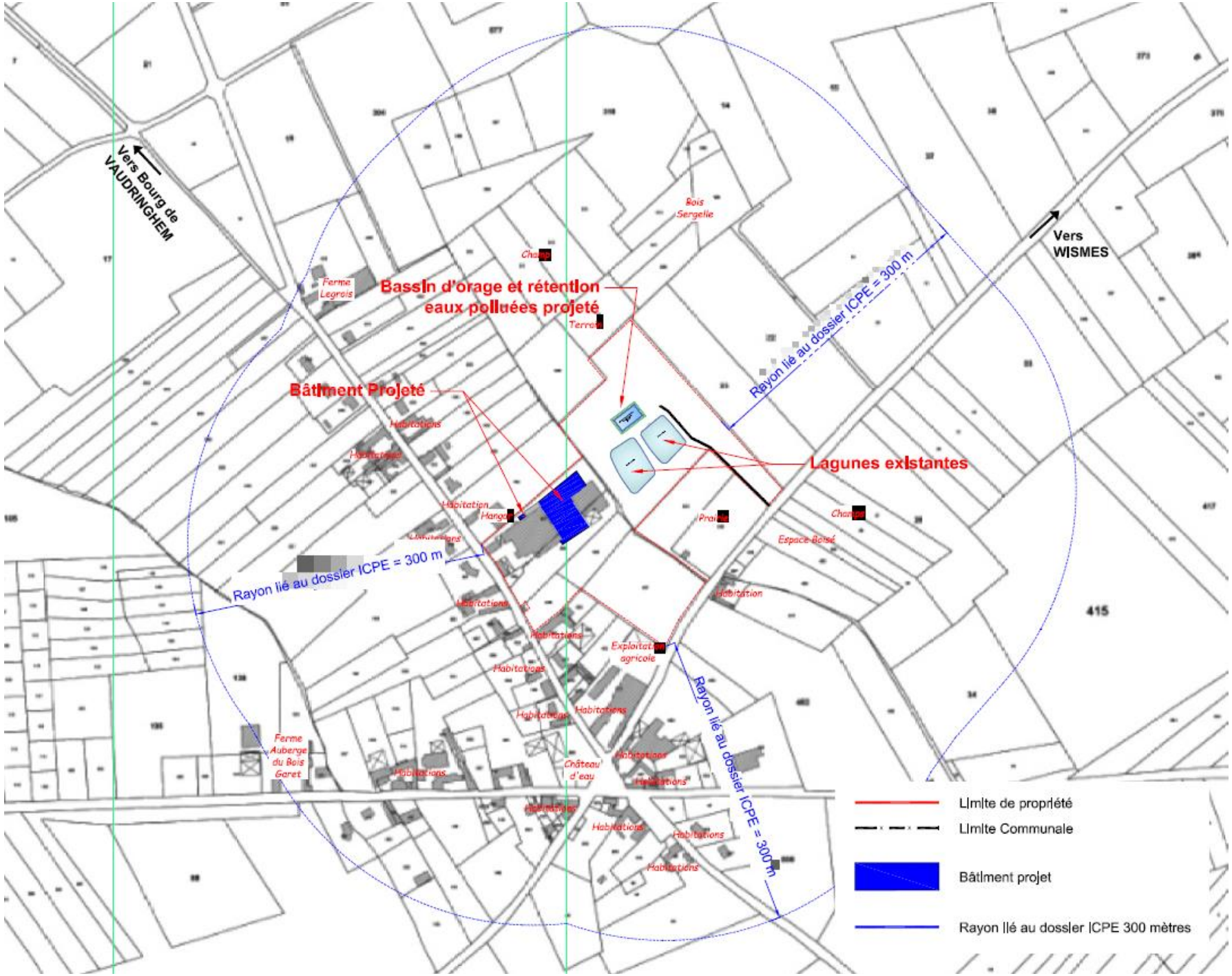
Vers Bourg de VAUDRINGHEM
Vers WISMES
Bois Sergelle
Ferme Legrois
Bassin d'orage et rétention eaux polluées projeté
Bâtiment Projeté
Rayon lié au dossier ICPE = 300 m
Lagunes existantes
Hangar
Prairie
Espace Boisé
Habitation
Exploitation agricole
Ferme Auberge du Bois Garet
Château d'eau
415
Limite de propriété
Limite Communale
Bâtiment projet
Rayon lié au dossier ICPE 300 mètres

1.5.2. Surfaces

Le tableau ci-après récapitule les surfaces actuelles et projetées.

Dénomination	SITUATION ACTUELLE Surfaces (toiture) en m^2	APRES PROJET Surfaces (toiture) en m^2	Différence
Bâtiments	3 370 m^2	5 199 m^2	+ 1 829 m^2 (avec auvent)
Voiries, parkings	4 621 m^2	5 705 m^2	+ 1 084 m^2
Espaces verts	34 701 m^2	31 788 m^2	- 2 913 m^2
Terrain	42 692 m^2	42 692 m^2	/

1.5.3. Respect des règles d'hygiène, installations classées et urbanisme

L'ensemble du processus de production est conçu selon le principe de la « marche en avant ». Ainsi, toutes les liaisons entre les salles de travail respectent l'état d'avancement du produit : à aucun moment, un produit fini non conditionné ne doit croiser un autre produit en cours d'élaboration ou une matière première. Cette organisation des circuits de matières au sein de l'usine concerne aussi les déchets et les sous-produits.

Les extensions sont réalisées conformément à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et au règlement national d'urbanisme.

Des demandes d'aménagement aux prescriptions d'implantation de la réglementation des installations classées ont été faites.
En effet, les implantations suivantes ne pourront être respectées dans le cadre du projet :

- l'implantation des locaux relatifs à l'activité d'abattage ne pourront respecter l'implantation de 100 mètres par rapport aux tiers,
- l'implantation du bâtiment en extension accueillant les locaux relatifs à l'activité découpe ne pourront être à 10 mètres par rapport à la limite nord du site.

Afin d'assurer un niveau de sécurité équivalent par rapport aux tiers, des mesures compensatoires ont été prévues.

Les résultats de l'étude d'impact et de l'étude de dangers de cette présente demande d'autorisation d'exploiter permettent de mettre en évidence que les mesures compensatoires prévues par l'exploitant permettent d'assurer un niveau de sécurité des tiers au moins équivalent et que les dangers, inconvénients et nuisances, ne sont pas augmentés par rapport à la situation existante.

1.6. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PROJET

Le projet d'extension et de réaménagement va permettre à l'établissement de moderniser ses outils de production et d'améliorer les conditions de travail sur le site.

Ce projet vise à faire perdurer de façon pérenne l'activité de l'établissement.

L'effectif actuel de SOCLA est de 43 personnes. Au terme du projet, SOCLA prévoit seulement une augmentation de 2 ouvriers pour la partie production.

En revanche, l'entreprise prévoit de passer de 28 salariés en CDI et 15 intérimaires à 40 salariés en CDI et à 5 intérimaires à horizon 2021.

1.7. ENERGIE, FLUIDES ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

1.7.1. Alimentation électrique

L'énergie électrique est utilisée pour tous les équipements et machines présentes dans les salles de fabrication, les installations techniques (production de froid, air comprimé…), l'éclairage et la recharge des engins de manutention.

L'établissement est alimenté via un poste extérieure ERDF d'alimentation électrique TN 240 kVa au tarif jaune.

Il n'y a aucun transformateur sur le site de l'installation, en revanche l'établissement possède un local technique avec compteur et disjoncteur.

1.7.2. Installations de réfrigération

La production de froid est nécessaire pour la climatisation de la plupart des locaux où règnent une température contrôlée (ateliers, ressuage, locaux de stockages des produits finis…).

Actuellement, les groupes froids existants sont localisés en façade nord et à l'est du bâtiment existant où se déroule les activités d'abattage et de découpe. Au terme du projet, ces groupes seront remplacés par un unique groupe froid neuf qui sera implanté sur l'air technique projetée située au-dessus de l'auvent de réception des lapins vivants.
Ce groupe froid aura un système d'atténuation sonore Bas niveau sonore (LN) et une puissance absorbée de 128 kW. La charge totale de fluide frigorigène sur le site de SOCLA sera de 82 kilogrammes de R134a.

1.7.3. Chauffage/eau chaude

Le chauffage des bureaux et locaux est réalisé par des radiateurs fonctionnant à l'électricité.
La société SOCLA dispose d'un groupe électrogène de secours, fonctionnant au fioul, utilisé seulement en cas de dépannage. Sa puissance est de 200 kW.
Il n'y a pas de chaudière sur le site.

1.8. STOCKAGES D'EMBALLAGES, MATIERES PREMIERES ET PRODUITS FINIS

Les produits stockés sur le site sont :

- Des lapins carcasses sur chariots : environ 1,2 tonnes
- Des coproduits découpés (coffres et têtes de lapins) : environ 0,48 tonnes
- Des produits finis (lapins découpés et lapins carcasses) : environ 19,4 tonnes,
- Des emballages (cartons, barquettes plastiques, films plastiques, étiquettes…) : environ 24,5 tonnes.

Ces produits sont stockés dans des locaux spécifiques dans des conditions de température adaptées.

1.9. CLASSEMENT DE L'INSTALLATION PAR RAPPORT A LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le tableau ci-après récapitule les rubriques pour lesquelles l'établissement est répertorié de par la nature et le volume de son activité.

NATURE DE L'ACTIVITE *Critère de classement*	**RUBRIQUE NOMENCLATURE ICPE EN VIGUEUR**	**SEUILS**			**SOCLA**		
		Déclaration (D)	**Enregistrement (E)**	**Autorisation (A)**	**Situation actuelle 2016**	**Situation projetée (horizon 2021)**	**Classement (rayon d'affichage)**
Abattage d'animaux *Poids carcasses des animaux*	2210-1	> 500 kg/j et ≤ 5 t/j	/	> 5 t/j	15,4 t/j **A**	15,4 t/j **A**	**A** (3 km)
Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale… *Quantité produits entrants*	2221	> 500 kg/j et ≤ 4 t/j **(DC)**	> 4 t/j	/	4 t/j **DC**	4 t/j **DC**	**DC**
Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules moteurs, de bateaux ou aéronefs *Volume annuel de carburant liquide distribué*	1435	> 100 m^3 d'essence ou 500 m^3 au total et ≤ 20 000 m^3 **(DC)**	> 20 000 m^3	/	60 m^3 de gasoil **NC**	60 m^3 de gasoil **NC**	**NC**
Entrepôts couverts : Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t *Volume des entrepôts*	1510	≥ 5 000 m^3 et < 50 000m^3 **(DC)**	≥ 50 000 m^3 et < 300 000m^3	≥ 300 000 m^3	<< 500 t et << 5 000 m^3 **NC**	24,5 t et 3 370 m^3 **NC**	**NC**
Entrepôts frigorifiques *Volume susceptible d'être stocké*	1511	≥ 5 000 m^3 et < 50 000m^3 **(DC)**	≥ 50 000 m^3 et < 150 000m^3	≥ 150 000 m^3	< 100 m^3 **NC**	< 100 m^3 **NC**	**NC**
Installations de combustion *Puissance thermique de l'installation*	2910-A	> 2MW et < 20MW **(DC)**	/	≥ 20 MW	0,2 MW **NC**	0,2 MW **NC**	**NC**
Installation de compression > 10^5 PA comprimant ou utilisant des fluides toxiques ou inflammable *Puissance absorbée*	2920	/	/	> 10 MW	<< 10 MW **NC**	128 kW **NC**	**NC**

NATURE DE L'ACTIVITE *Critère de classement*	**RUBRIQUE NOMENCLATURE ICPE EN VIGUEUR**	**SEUILS**			**SOCLA**		
		Déclaration (D)	**Enregistrement (E)**	**Autorisation (A)**	**Situation actuelle 2016**	**Situation projetée (horizon 2021)**	**Classement (rayon d'affichage)**
Ateliers de charge d'accumulateurs *Puissance maximale*	2925	50 kW	/	/	3 kW **NC**	3 kW **NC**	**NC**
Exploitation d'abattoirs *Capacité de production exprimée en poids carcasses*	3641	/	/	50 t/j	15,4 t/j **NC**	15,4 t/j **NC**	**NC**
Traitement et transformation de matières premières animales et végétales en vue de la fabrication de produits alimentaires *Capacité de production en tonne de produits finis*	3642-3	/	/	75 t/j	3 t/j **NC**	3 t/j **NC**	**NC**
Liquide inflammable de catégorie 2 ou catégorie 3 *Quantité susceptible d'être présente*	4331	≥ 50 t et < 100 t	≥ 100 t et < 1000 t		0,032 t **NC**	0,032 t **NC**	**NC**
Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 *Quantité susceptible d'être présente*	4510	≥ 20 t et < 100 t **(DC)**	/	≥ 100 t	0,09 t **NC**	0,09 t **NC**	**NC**
Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 *Quantité susceptible d'être présente*	4511	≥ 100 t et < 200 t **(DC)**	/	≥ 200 t	0,02 t **NC**	0,02 t **NC**	**NC**
Oxygène (numéro CAS 7782-44-7) *Quantité susceptible d'être présente dans l'installation*	4725	≥ 2 t et < 200 t	/	≥ 200 t	0,27 t **NC**	0,27 t **NC**	**NC**
Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas, kérosènes, gazoles, fioul lourd… *Quantité susceptible d'être présente dans l'installation*	4734-2	≥ 50 t et < 500 t au total **(DC)**	≥ 500 t et < 1000 t au total	≥ 1000 t	2,55 t **NC**	2,55 t **NC**	**NC**
Emploi dans équipements frigorifiques ou climatiques de gaz à effet de serre fluorés de capacité unitaire supérieure à 2 kg *Quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation*	4802-2a	≥ 300 kg **(DC)**	/	/	<< 300 kg **NC**	82 kg **NC**	**NC**

A : Autorisation – E : Enregistrement - D : Déclaration – DC : Déclaration soumis au Contrôle périodique - NC : Non Classé

1.10. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

1.10.1. Organisation et moyens humain

La société SOCLA est spécialisée dans le métier d'abattage, de découpe et de conditionnement de lapins depuis de nombreuses années sur ce même site (depuis 1974). Ces années d'expérience lui ont permis de perfectionner la qualité de sa production et de savoir faire face aux problématiques et enjeux du métier.

Dans l'œuvre de sa démarche qualité, la société SOCLA a obtenu la certification IFS en 2012.

La société SOCLA dispose de moyens humains et matériels nécessaires pour le bon fonctionnement de son activité.

SOCLA dispose de de plusieurs services (service administratif et comptable, commercial, fabrication, maintenance…) lui permettant de disposer de l'ensemble des compétences pour exploiter efficacement son installation.

Les différentes formations récemment réalisées au sein de la société sont :

- Des formations dans le domaine de la sécurité : CACES pour la conduite des chariots, Santé Sécurité au Travail, habilitations électriques…,
- Et des formations dans le domaine de la qualité : sensibilisation HACCP…

1.10.2. Capacité financière

Les chiffres d'affaires de l'établissement de ces 5 dernières années sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2015	2014	2013	2012	2011
Chiffre d'affaire	8 216 314 euros	8 580 731 euros	9 680 511 euros	8 961 248 euros	8 282 492 euros

Par ailleurs SOCLA a souscrit aux polices d'assurances suivantes :

- Responsabilité civiles,
- Perte d'exploitation,
- Multirisques industriels,
- Environnement.

Par ailleurs, en annexes 26 à 28 sont présentés :

- Les bilans financiers (résultats comptables) de 2016/2017,
- L'étude prévisionnelle de rentabilité,
- Et les 2 attestations de prêt.

En résumé, SOCLA dans son étude prévisionnelle prévoit le financement de son projet par un emprunt de 1.37M€ comprenant :

- 1.17M€ de prêt bancaire et d'autofinancement,
- 200k€ de prêt relais pour le financement de la TVA qui sera remboursée par la suite par les impôts.

Le montant global des prêts bancaires sera de 1.085 M€, le différentiel de 85k€ sera autofinancé par le SCI ALCOS.

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Le tableau suivant résume l'analyse des enjeux environnementaux de la zone d'implantation de l'établissement :

Catégorie d'enjeu	Hiérarchisation des enjeux	Observations
Habitations /Tiers : nuisances directe sur le voisinage	**Fort**	Un tiers (hangar) est situé en limite de propriété nord du site de SOCLA, l'habitation attenante au hangar est située à 40 mètres du bâtiment de production de SOCLA. D'autres habitations sont également situées à proximité du site de SOCLA, les plus proches sont situées en face de l'entrée du site de l'autre côté de la route de Calais.
Environnement industriel/activité agricole	**Faible**	Aucun industriel n'est à recenser dans le périmètre proche du site de SOCLA (200 mètres). En revanche une petite exploitation agricole est située en limite sud du site, à plus de 100 mètres des bâtiments de SOCLA.
Patrimoine culturel et archéologique	**Nul**	SOCLA est situé en dehors de périmètre de site inscrit ou classé, monument historique ou zone de présomption de prescription archéologique.
Patrimoine naturel – Faune et flore	**Modéré**	SOCLA est situé dans le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Le site est situé en-dehors d'autre espace protégé.
Eau et sous-sol	**Modéré**	Le site est imperméabilisé, n'est pas situé à proximité de forage : il y a donc peu d'enjeu pour le sous-sol et les eaux souterraines. Cependant, SOCLA rejette ses eaux traitées par lagunes dans le milieu naturel via un fossé.
Climat	**Faible**	Le département du Pas de Calais présente un climat tempéré, avec une influence océanique. Les enjeux climatiques à court terme sont donc faibles au regard du projet.
Qualité de l'air	**Faible**	Aucune donnée ne permet de décrire la qualité de l'air au droit du site de SOCLA. Cependant, la localisation du site (zone rurale) et le faible taux de vents très faibles permet d'envisager une bonne qualité de l'air.
Topographie	**Faible**	La topographie apparait comme un enjeu limité au niveau de l'aire d'étude.
Environnement sonore	**Fort**	L'activité de SOCLA est à l'origine de bruit. La zone d'habitation la plus proche est située en limite nord du site à proximité du bâtiment de production de SOCLA. Par ailleurs, le caractère rural et calme de la zone d'étude en fait un enjeu fort.
Odeurs	**Modéré**	SOCLA est située à proximité de tiers et d'habitations constituant un enjeu modéré.
Émissions lumineuses	**Nul**	Le site dispose de lumières n'éclairant que certaines parties du site pour une circulation en sécurité autour des bâtiments de production.

2.2. ANALYSE DES INCIDENCES DE L'ABATTOIR SUR L'ENVIRONNEMENT

2.2.1. Impact visuel de l'établissement

Le projet d'extension et de restructuration de SOCLA correspond à la construction en extension d'une zone reliant les deux bâtiments existants.
Cette extension sera en prolongation avec les bâtiments existants afin de garder une cohérence et de permettre techniquement le maintien des flux de production avec la zone en extension et les bâtiments existants.

Cette extension sera localisée à 5,40 mètres de la limite de propriété la plus proche (limite nord).
Une demande de dérogation a été faite pour que l'extension soit réalisée dans la prolongation des bâtiments existants et soit située à moins de 10 mètres de la limite de propriété nord. Cette demande de dérogation est présentée dans le chapitre « 1.5.3 respect des règles d'hygiène, installations classées et urbanisme ».

Le projet présente une relation harmonieuse avec son environnement immédiat de par :

- Sa bonne intégration dans le site,
- L'architecture soignée grâce à des bâtiments habillés de bardage blanc se fondant avec l'environnement,
- Les formes architecturales sont de forme simple (parallélépipédique) ; l'extension sera composée d'un unique volume,
- Les enseignes sont accrochées sur le bâtiment (sans dépassement de la hauteur du bâtiment),
- Les toitures sont masquées par des acrotères incombustibles et sont en étanchéité bitumineuse ou membrane,
- Les zones dites « sales » (stockage des déchets, de traitement des eaux usées, aire de lavage des camions) seront non visibles depuis la voirie publique,
- Un éclairage adapté aux besoins et à la sécurisation du site. Il n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses gênantes pour le voisinage,
- La présence de haies en limite nord et façade de l'entrée du site (au niveau du parking VL) permettant de limiter l'impact visuel du site.
- Le respect des recommandations de l'avis technique du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale qui consiste à réaliser des haies libres arbustives en essences locales en limite de propriété au niveau des lagunes en limite sud et de remplacer les Thuyas existants en limite sud, donnant sur la route D 191, par des haies libres arbustives en essences locales.

L'imagerie de synthèse réalisée ci-après permet de se rendre compte de l'intégration visuelle du projet dans l'environnement :

AVANT PROJET façade sud
N

APRES PROJET façade sud (terrasse technique et auvent aire de réception des lapins vivants)

PROJET DE RESTRUCTURATIONET D'EXTENSION D'UN BÂTIMENT EXISTANT
Dossier n° 16044- SCI ALCOS - 17 rue Henry Pilleul - 62219 LONGUENESSE
15 ROUTE DE CALAIS - HAMEAU DE DRIONVILLE
62380 VAUDRINGHEM

PC6.1

AVANT PROJET façade est
N

APRES PROJET façade est (quais d'expédition)

PROJET DE RESTRUCTURATIONET D'EXTENSION D'UN BÂTIMENT EXISTANT
Dossier n° 16044- SCI ALCOS - 17 rue Henry Fileul - 62219 LONGUENESSE
15 ROUTE DE CALAIS - HAMEAU DE DRIONVILLE
62380 VAUDRINGHEM

PC6.2

AVANT ET APRES PROJET vue depuis la route D132

2.2.2. Impact sur l'eau

2.2.2.1 Impact des eaux pluviales

Actuellement, la collecte des eaux pluviales n'est pas conforme, les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ne sont pas séparatifs : ces réseaux se rejoignent avant rejet dans les lagunes de traitement.

Le projet va permettre de régulariser la situation actuelle en séparant les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Au terme du projet, la régulation des eaux pluviales par bassin d'orage avant rejet dans le milieu naturel permettra leur bonne gestion.

Par ailleurs, le traitement des eaux pluviales de voiries sur séparateur à hydrocarbures permettra de réduire l'impact sur l'hydrographie locale.

2.2.2.2 Impact des eaux vannes

Les eaux vannes (eaux sanitaires) sont actuellement dirigées vers le réseau d'assainissement de la commune. A l'issue du projet, les réseaux des locaux sociaux restructurés seront également raccordés sur le réseau existant. Ces eaux vannes seront acheminées vers le réseau communal.

Au terme du projet, le volume de rejet des eaux vannes restera pratiquement inchangé étant donné que SOCLA ne prévoit pas d'augmentation significative de l'effectif de son personnel (juste 2 personnes en plus à horizon 2021).

2.2.2.3 Impact des eaux usées

Actuellement les eaux usées sont prétraitées par dégrilleur et tamis rotatif puis traitées par des lagunes de traitement avec présence de macrophytes (roseaux).
Les eaux usées sont ensuite rejetées dans un fossé en sortie de lagunes.

Une campagne de prélèvements et d'analyses a été réalisée afin de vérifier la conformité des rejets par rapport aux normes de rejets fixées par l'arrêté du 30 avril 2004, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique 2210 et l'arrêté du 09 août 2007, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2221.

Cette campagne de mesure a été réalisée sur 72h (3X24h) en décembre 2016.

Les résultats d'analyses de ces 3 jours se sont révélées être conforme.

Avec ces analyses et aux ratios de pollution de l'activité de SOCLA, les flux de pollution maximaux et concentrations correspondantes à horion 2021 ont été estimés. Ces concentrations estimées en sortie de Lagunes seront conformes aux normes de rejets.

Comme les rejets d'eaux usées de SOCLA se réalisent dans un fossé situé à l'arrière du site, afin d'étudier l'impact des eaux usées sur le milieu naturel, il a été considéré que les rejets finissent par rejoindre un affluant de la rivière Aa puis la rivière elle-même.
La localisation du site de SOCLA par rapport à ces cours d'eau est représentée sur la carte ci-après :

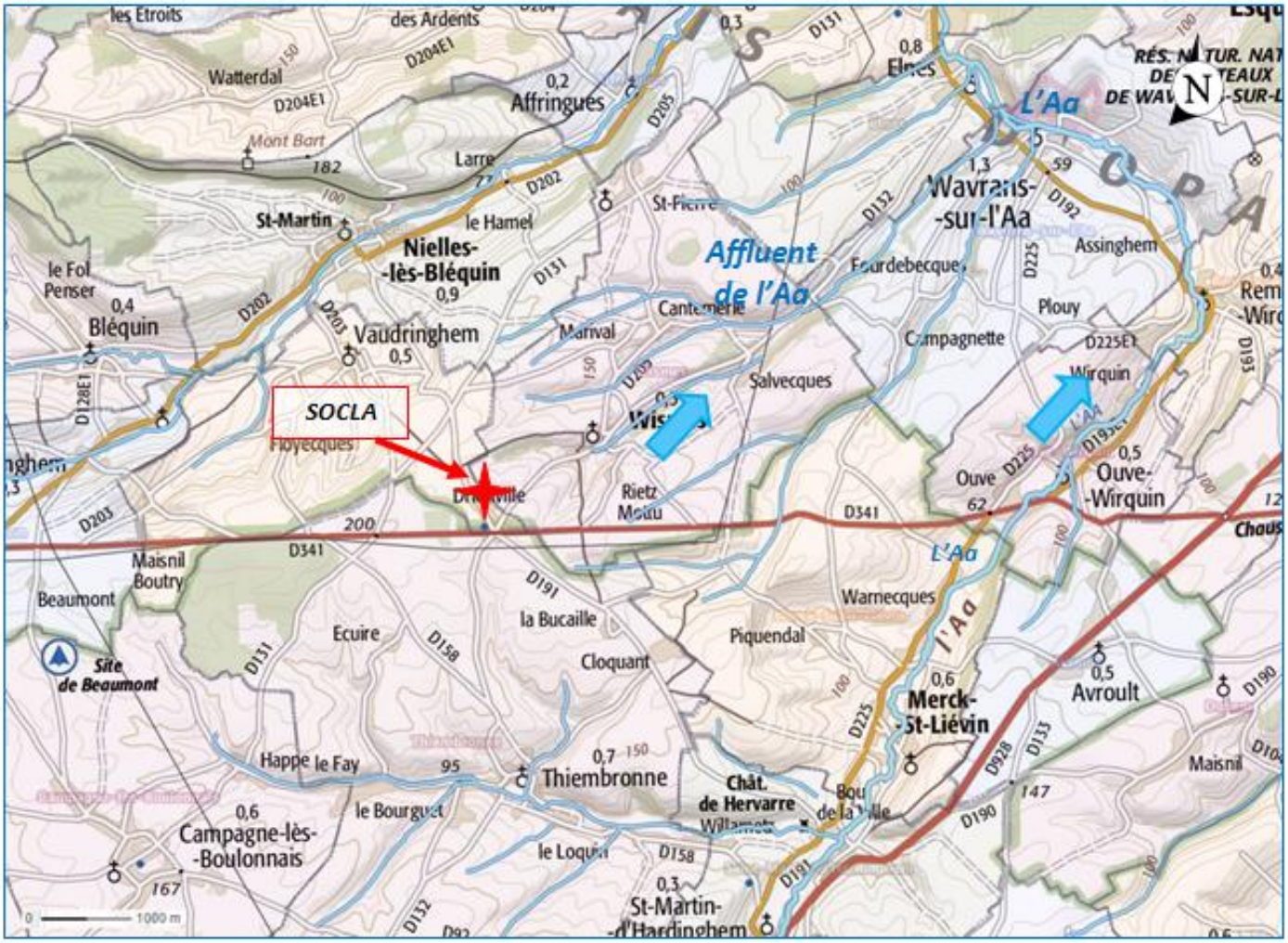

Après étude de la qualité de la rivière Aa en amont et en aval des rejets de SOCLA, il a été démontré que les rejets d'eaux usées de SOCLA ne déclassent pas la qualité de la rivière Aa.

L'impact des rejets d'eaux usées de SOCLA sur le milieu naturel est donc considéré comme limité.

2.2.3. Impact sur les sols, sous-sol et eaux souterraines

L'impact de l'activité de SOCLA sur les sols, sous-sols et eaux souterraines est très limité grâce à la mise en place des mesures suivantes :

- À l'intérieur du bâtiment :
  - Des cuves de rétentions sont mises en place sous chaque stockage de produit dangereux (exemple : produits de nettoyage),
  - Les activités d'abattage et de découpe des lapins sont réalisées à l'intérieur des bâtiments possédant un sol étanche : il n'y a pas d'infiltration dans les sols,
  - Les déchets sont stockés dans des locaux spécifiques et contenants spécifiques.

- À l'extérieur du bâtiment :
  - Les effluents de l'aire de lavage, localisée au terme du projet sous l'auvent de réception des lapins vivants, seront collectés pour être acheminés aux réseaux d'eaux usées du site, le sol de l'aire sera réalisé en béton et en forme de pente avec siphon pour récolte des eaux de lavages,
  - La cuve de gasoil qui sera enterrée sera sur rétention,
  - Un séparateur d'hydrocarbures sera installé pour traiter les eaux ruisselantes sur les voiries et potentiellement chargée en hydrocarbures,
  - Un bassin d'orage étanche pouvant faire également office de bassin de rétention (avec présence de vanne) en cas de pollution sur le site (notamment eaux pour les eaux polluées d'extinction d'incendie) sera également créé,
  - Il n'y a pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines, le site est alimenté en eau potable par le réseau d'Alimentation en Eau Potable de la commune de VAUDRINGHEM.

2.2.4. Impact sur l'air et le climat

Dans ce chapitre du dossier, l'impact de l'abattoir sur l'air et le climat ainsi que les impacts potentiels du changement climatique sur l'activité de SOCLA ont été étudiés.

2.2.4.1 Impact de l'abattoir sur l'air

En fonctionnement normal, les sources de rejet à l'atmosphère sont les suivantes :

- les émissions liées au trafic des véhicules de l'entreprise et des 2 chariots élévateurs fonctionnant au carburant diesel,
- les extracteurs d'air,
- les fluides frigorigènes,
- les poussières,
- le groupe électrogène de secours (utilisé très rarement seulement en cas anormal de coupure de courant),

Les sources d'odeur identifiées sont le stockage de déchets organiques et la station de traitement des eaux usées.

Les mesures suivantes prises par SOCLA permettent de limiter l'impact sur l'air :

- Absence de chaudière,
- Véhicules conformes à la réglementation en vigueur (contrôle technique effectué),
- Air de l'atelier de production renouvelée via les extracteurs d'air : air non pollué,
- Auvent de réception des lapins vivants et aire de lavage des camions permettent de limiter l'envol des poussières sur le site,
- Réfrigération de certains déchets pour limiter leur décomposition et l'enlèvement régulier de tous les déchets participent à une bonne gestion des odeurs du site,
- Lagunes de traitement situées à l'arrière de l'usine de production, éloignées des zones d'habitations (à plus de 100 mètres).

2.2.4.2 Impact de l'établissement sur le climat

Afin d'étudier l'impact de l'établissement sur le climat une estimation a été réalisée sur la base d'une caractérisation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Cette étude n'est pas un bilan d'émissions de GES au sens réglementaire du terme mais elle s'inspire des outils et principes méthodologiques existants pour réaliser ce genre de bilan.
Cette estimation permet de donner un ordre d'idée de la nature et de l'importance de l'impact de SOCLA sur le climat.

Les données chiffrées de cette étude sont issues de la base Carbone (Version 11.5.0 du 2 mars 2016) éditée par l'ADEME.

Le bilan d'émission des gaz à effet de serre réalisé pour l'abattoir mène à l'équivalent d'une émission de **14 215,5 tonnes de CO_2 par an**. Parmi ces 14 215,5 tonnes de CO_2, figurent :

- 12 960 TCO_{2e}, liées à l'élevage des lapins,
- 1 228,2 T TCO_{2e}, liées à l'usage de véhicules à moteur (véhicules du personnel, camion de livraison, camion d'enlèvement des déchets…),
- 27,3 TCO_{2e}, liées à l'énergie nécessaire pour faire fonctionner l'abattoir (électricité, propane, gasoil).

A l'échelle de la région du Nord Pas de Calais les émissions estimées de GES de l'établissement représentent **0,03 % des émissions globales** (44 $MteqCO_2$) et **0,06 % des émissions liées à l'industrie** (21,9 MteqCO2) de la région en 2008.

2.2.4.3 Impact des changements climatiques sur l'établissement

Le dossier ICPE identifie 6 vulnérabilités potentielles liées au changement climatique pouvant influer sur l'activité de SOCLA :

- **Le risque de submersions marines et inondations continentales accentué par l'élévation future du niveau de la mer** → SOCLA ne sera pas directement impacté par l'élévation du niveau des mers et océans prévu par le GIEC à horizon 2100 et même pour une élévation plus pessimiste jusqu'à 2 mètres car le site est assez éloignés du littoral et des cours d'eau ;

- **La vulnérabilité de l'établissement aux canicules et sécheresses** → SOCLA est situé dans une région où le caractère caniculaire selon le scénario pessimiste du GIEC à horizon 2080 sera augmenté de 15 à 20 jours par an par rapport à actuellement ;

- **La vulnérabilité à la diminution et/ou la dégradation de la ressource en eau**→ La diminution et/ou la dégradation de la ressource en eau aura donc potentiellement un impact sur l'activité (économique) de SOCLA ;

- **La vulnérabilité des forêts à l'évolution des températures et des conditions hydriques**→ Le site n'est pas entouré de forêt. Cette vulnérabilité ne concerne pas directement l'établissement ;

- **La vulnérabilité des zones humides** → Cette vulnérabilité ne concerne pas directement l'établissement. En effet le site n'est pas situé en zone humide ou potentiellement humide ;

- **La vulnérabilité des constructions au phénomène de retrait - de gonflement des argiles** → Le terrain de SOCLA présente un aléa faible par rapport au risque de retrait de gonflement des argiles.

2.2.5. Impact sur le bruit

2.2.5.1 Situation actuelle

Le site de SOCLA est situé dans une zone rurale relativement calme.

L'environnement sonore est marqué par le trafic des 3 routes suivantes :

- Route de Calais, D191 permettant l'entrée au site de SOCLA,
- Route de Wismes, D132,
- Route CHS Brunehaute Drionville, D341,

Les sources de bruit identifiées sur le site actuel de SOCLA sont :

- Les zones de réception et de chargement de l'usine (sources sonores fixes),
- La circulation des véhicules légers, des poids lourds et des engins de manutention lors de chaque journée ouvrable (sources sonores mobiles),
- Et les groupes froids existants, situés sur 2 zones sur le site (sources sonores fixes).

Des mesures du niveau sonore ont été réalisées les 07 et 08 décembre 2016, en périodes diurne et nocturne, en limites de propriété et au niveau des habitations les plus proches du site, pour vérifier la conformité vis-à-vis des limites réglementaires fixées dans l'arrêté du 23 janvier 1997.

En période diurne, l'ensemble des résultats sont conformes à la réglementation tant en limite de propriété qu'au niveau des habitations.

En revanche en période nocturne, une non-conformité est constatée au niveau de la limite nord du site à proximité d'une zone d'habitation.

Cette non-conformité est liée à la présence de groupes froids existants situés à proximité de la limite nord.
Elle s'explique également par le fait que le niveau sonore ambiant de la zone est beaucoup plus faible durant cette période. En effet, en journée le bruit ambiant lié par le trafic des véhicules sur les routes aux alentours permet de « masquer » le bruit des groupes froids existants.

En période diurne, le trafic des véhicules est beaucoup plus faible et ne « masque » plus le bruit des groupes froids.

2.2.5.2 Situation projetée

Les sources sonores après projet seront de mêmes types que celles actuelles.

Les zones de réceptions et d'expéditions seront localisées au niveau du bâtiment créé en extension et seront plus éloignées des habitations.

Afin de réduire l'impact des nuisances de l'établissement, l'ensemble des groupes froids existants seront supprimés et remplacés par un groupe froid neuf avec système d'atténuation sonore de Bas niveau sonore (LN).

Pour caractériser l'impact du niveau sonore du site de SOCLA après projet, une modélisation acoustique du site projeté a été réalisée pour vérifier la conformité vis-à-vis des limites réglementaires fixées dans l'arrêté du 23 janvier 1997.

Les résultats de la modélisation démontrent que le site sera conforme à la réglementation au niveau des limites de propriété.

Cependant, ils démontrent également que l'implantation du nouveau groupe froid peut avoir un impact non négligeable sur une habitation située en limite sud du site.

Une seconde simulation a démontré qu'avec l'implantation d'un silencieux dissipatif en tant que mesure compensatoire l'impact sonore du groupe sur l'habitation serait maitrisé.

La société en charge de la réalisation de cette simulation a fait le choix cette mesure compensatoire, cependant d'autres solutions sont envisagées par l'exploitant comme par exemple l'implantation de panneaux anti-bruit.

Dans un premier lieu, avant d'engager des mesures compensatoires qui peuvent être relativement coûteuses et disproportionnées, une nouvelle campagne de mesure acoustique sera réalisée une fois le site avec projet en fonctionnement.
Une attention particulière sera portée sur la conformité sonore au niveau de l'habitation en limite sud du site.
En fonction des résultats obtenus les mesures compensatoires adaptées seront prises afin de limiter l'impact sonore de l'établissement sur l'environnement.

Au terme du projet, la société SOCLA s'engage à réaliser les mesures nécessaires pour être en conformité et limiter les nuisances.

2.2.6. Impact lié aux déchets

La principale source de déchets de l'établissement SOCLA est la production de déchets organiques. La liste ci-après recense les principaux types de déchets produits par SOCLA :

- Cadavre de lapins,
- Déchets de prétraitement des eaux usées,
- Viscères,
- Pattes de lapins,
- Sang,
- Têtes de lapins,
- Déchets de découpe et coffres de lapins,
- Peaux de lapins,
- Sérum,
- Scalps,
- Emballages de produits lessiviels,
- Cartons,
- Huiles usagées,
- Toner encres,
- Métaux ferreux,
- Boues de lagunes de traitement des eaux usées.

L'ensemble de ces déchets a fait l'objet d'études particulières, concernant la valorisation, le reclassement en fonction des infrastructures locales. Pour chaque type de déchets, le mode de traitement mis en œuvre a été motivé par des arguments économiques (réduction au maximum des quantités générées afin de limiter les coûts de traitement) et de respect de l'environnement.

L'élimination des déchets fait l'objet d'une comptabilité précise tenue en permanence à la disposition des inspecteurs des installations classées. À cet effet, l'exploitant tient un registre mentionnant pour chaque type de déchets conformément à l'arrêté du 29 février 2012 :

- Origine, nature, quantité,
- Nom de l'entreprise chargée de l'enlèvement, date de l'enlèvement,
- Destination précise des déchets : les lieux, mode d'élimination et bordereaux des déchets seront annexés dans un registre et archivés pendant au moins 3 ans.

Le choix d'entreprises spécialisées dans le traitement des déchets (SOLEVAL, ATEMAX, CHIMIREC…) ainsi que dans la réduction au maximum des déchets à la source par une analyse permanente de son fonctionnement, assure à la société SOCLA une bonne gestion de ses déchets.

2.2.7. Impact sur le trafic routier de la zone

Le trafic routier lié au fonctionnement de l'abattoir est composé de 18 poids lourds et de 42 véhicules légers par jour.

Au terme du projet le trafic de SOCLA restera inchangé à la situation actuelle.

Ce trafic est relativement modéré par rapport au trafic observé sur les routes départementales n° 131 et n° 341, situées à proximité et principalement empruntées par les véhicules du site :

- Entre 5 % et 8 % du trafic poids lourds selon la route,
- Entre 2 % et 2,8 % du trafic véhicules légers selon la route.

Les mesures prises par l'exploitant pour limiter l'impact du trafic de l'établissement sont les suivantes :

- Aucun véhicule n'est admis à stationner en dehors des zones de stationnement qui lui sont réservées,
- Le site dispose d'un accès avec recul du portail par rapport à l'axe de la voie publique évitant tout stationnement sur la voie avant entrée sur le site,
- Les voiries internes ont été dimensionnées et réalisées en tenant compte de la nature et de l'intensité du trafic de l'entreprise, afin de permettre la circulation et les manœuvres sans contraintes particulières.
- Des consignes très strictes sont données aux conducteurs concernant les règles de circulation au sein et aux abords de l'établissement (limitation de vitesse). Ces règles sont matérialisées par des panneaux colorés disposés dans l'enceinte de l'usine (panneaux de direction pour rejoindre les différents parkings et quais du site).
- Les camions sont chargés au mieux afin de réduire le nombre de trajets,
- L'accès au site est réglementé et contrôlé.

2.2.8. Impact sanitaire

Une étude qualitative est menée ici en considérant une zone d'étude portée à 3 km autour de l'abattoir. Les potentiels risques sanitaires pour les personnes situées dans ce rayon ont été identifiés et sont les suivants :

- Les émissions olfactives,
- Les émissions sonores,
- Les déversements de produits toxiques, la contamination des eaux pluviales,
- Les fuites de fluide frigorigène,
- Les agents biologiques (microorganismes des eaux usées…)

Les résultats de l'étude qualitative menée dans le dossier ICPE sont repris dans le tableau ci-dessous :

Nature du risque	Importance sanitaire ou toxicité	Probabilité d'exposition	Degré de risque
Ingestion d'eau contaminée micro biologiquement	Grande	Peu probable	Faible
Ingestion d'eau contaminée chimiquement	Modérée	Très peu probable	Très faible voire nul
Ingestion d'aliments contaminés	Grande	Très peu probable	Très faible

Les potentiels risques sanitaires identifiés ci-avant, et non repris dans le tableau ci-dessus, n'ont pas été retenus. L'activité de SOCLA ne présente pas de risques sanitaires significatifs pour les tiers situés dans le rayon d'étude.

2.2.9. Impact sur la biodiversité

Le site de SOCLA se situe au sein du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (en limite du parc).

Bien que l'établissement SOCLA soit situé dans le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale l'établissement n'aura pas d'impact sur les orientations et mesures du parc.
Par ailleurs, SOCLA n'est pas situé dans d'autre espace naturel (zone NATURA 2000, ZNIEFF, zones humides…) et n'aura pas d'impact sur ces sites.

En effet, le site de SOCLA est un site existant qui comporte de nombreuses zones déjà imperméabilisées.

L'extension ne fera pas obstacle à la continuité écologique des éléments de trame verte et bleue étant donné que le site est situé en-dehors de corridor écologique ou encore de réserve de biodiversité.

L'incidence du projet sur la biodiversité peut être jugée comme limitée compte tenu que :

- L'installation est compatible avec les mesures et orientation du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
- L'installation, soumise à autorisation, est située en dehors d'une zone NATURA 2000 et ne fait donc pas partie de la liste nationale,
- L'objet de cette présente étude concerne un site existant,
- Le bâtiment créé en extension sera construit sur des voiries existantes.
- Les mesures compensatoires paysagères envisagées par l'exploitant (implantation de haies, conservation d'espaces verts et d'arbres…).

2.2.10. Impact sur la consommation énergétique

L'énergie consommée sur le site de SOCLA a pour origine deux sources principales :

- L'électricité : environ 700 000 kWh par an,
- Le gasoil pour la flotte de véhicules de l'entreprise : environ 60 m^3 par an.

Il n'est pas prévu d'augmentation sensible de la consommation des énergies avec le projet étant donné que les tonnages de l'activité ne seront pas augmentés.

2.2.11. Les effets cumulés avec d'autres projets connus

L'activité de SOCLA ne présente aucun effet cumulé avec les projets récents soumis à l'avis de l'autorité environnementale ou ayant fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Les projets les plus proches sont :

- le projet de la mise en œuvre d'une réglementation de boisements sur les communes de Brunembert, Lottinghem, Quesques, Saint-Martin-Choquel et Vieil-Moutier entre 10 et 20 km du site de SOCLA,
- le projet de parc éolien "Vallée de l'Aa 2 Est" situé sur la commune de Dohem à 10 km du site de SOCLA,

Étant donnée la distance les séparant du site de SOCLA et la nature des projets, aucun n'effet cumulé sur l'environnement n'est retenu.

2.2.12. Identification des effets temporaires du projet (phase travaux)

La phase de travaux sera réalisée sous l'égide d'un bureau de contrôle afin de réaliser le chantier selon les règles en vigueur et limiter au maximum ses incidences. Les mesures suivantes seront mises en œuvre et permettront de limiter l'impact du projet en phase chantier :

- Travaux effectués en dehors des périodes nocturnes, week-end et jours fériés,
- Phase de terrassement (correspondant à la phase nécessitant des engins de chantier important) limitée à 1 mois,
- Tri et stockage des déchets avant enlèvement et traitement par des filières agréées,
- Nettoyage des roues des véhicules avant sortie du chantier.

2.3. CONCLUSION CONCERNANT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

2.3.1. Récapitulatif des mesures prévues pour limiter les impacts du projet et coûts associés

Domaine	Mesures en place / envisagées	Modalité de suivi	Coût estimatif (réalisés ou prévus)	
			Investissement initial	Fonctionnement annuel
Insertion paysagère	Clôture et portails	/	10 000 €	/
	Entretien des espaces verts	/	/	1 000 €
Gestion des eaux	Mise en place d'un séparateur hydrocarbure	Vidange 1 fois/an	8 000 € environ	800 €/an
	Analyses des eaux usées	Fréquence de l'arrêté d'autorisation	/	2 500 €
Air	Entretien installation de réfrigération	Fréquence de l'arrêté d'autorisation	60 000 €	5 000 €
Bruit	Campagne de mesure acoustique et simulation acoustique (EurodB 2016)	Fréquence de l'arrêté d'autorisation	3 000 €	1 500 €
Déchets	Gestion des déchets	/	/	30 000 €
Pollution	Bassin de rétention des eaux polluées d'extinction en cas d'incendie	/	A définir dans le cadre du projet	/
	Rétention des produits chimiques	/	500 €	200 €
Sécurité	Etude des flux thermiques (Gantha 2016)	/	2 400 €	/
	Extincteurs	/	2 000 €	/
	Entretien des extincteurs	Annuel		1 500 €
	Entretien des installations électriques	/	/	2 500 €
	Contrôle des installations électriques	Annuel	/	2 000 €

3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

3.1. NATURE DES RISQUES

Le tableau ci-dessous présente les risques potentiels identifiés en fonction de la nature de l'activité et des produits stockés.

Installation	Dangers	N° des scénarios
Locaux de stockage réfrigéré ou non : chambres froides, local emballages vides, cuve de gasoil…	Incendie	1a, 1b, 1c, 1d
Stockage de produits lessiviels, d'huiles de maintenance ou d'hydrocarbures	Pollution du milieu naturel	1e, 1f, 1g
Eaux d'extinction d'incendie	Pollution du milieu naturel	1h
Process d'abattage et de découpe des lapins	Incendie	2a
Installations de réfrigération	Incendie, explosion, fuite de fluide frigorigène	3a, 3b, 3c
Locaux technique	Explosion, incendie	3d, 3e,
Prétraitement et lagunes de traitement des eaux usées	Pollution du milieu naturel	3f
Bassin d'orage/rétention et lagunes de traitement des eaux usées	Accessibilité non contrôlé aux bassins : Risques de chute et de noyage	3g

3.2. MESURES DE REDUCTION DES RISQUES

La probabilité d'apparition des risques potentiels évoqués ci-avant, reste cependant faible en raison des mesures / barrières de sécurité prises en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur le site.

Les principaux moyens de prévention sont :

- Interdiction de fumer,
- Permis de feu obligatoire,
- Consignes d'exploitation écrites,
- Vérification périodique des installations électriques et de réfrigération,
- Locaux éloignés des limites de propriété,

- Faible quantité de produits stockés : les stockages sont dimensionnés en fonction des besoins de l'activité.
- Présence de cuves ou de bacs de rétention,
- Luminaires décollés du plafond,
- Présence de personnel lors de l'utilisation du process,
- Locaux techniques spécifiques, absence de personnel travaillant dans ces locaux,
- Suivi régulier de la station d'épuration.

Les principaux moyens de protection/intervention sont :

- Présence d'extincteurs,
- Formation du personnel à l'utilisation des extincteurs,
- Stockages pour la plupart réfrigérés,
- Le bâtiment en extension créé sera séparé par un mur coupe-feu 2h des deux bâtiments existants (avec dépassement en façade et toiture),
- Un mur coupe-feu 2h sera créé le long du bâtiment en extension du côté de la limite nord,
- Les aires créées de réception des lapins vivants (aire de lavage des camions) et aire technique du groupe froid seront séparées de l'extension par un mur coupe-feu 2h (avec dépassement en façade et toiture),
- La cuve aérienne de gasoil située dans un bâtiment existant à l'entrée du site sera déplacée et enterrée pour être éloignée des bâtiments,
- Protection des chemins de câble,
- Accessibilité pour les pompiers sur les principales façades de l'usine de production du site (sur 3 façades) avec aire de retournement,
- La mise en place d'un séparateur hydrocarbure pour les eaux de ruissellement des voiries,
- La création d'un bassin d'orage étanche de 470 m^3 qui fera également office de bassin de rétention (présence de vanne),
- La mise en place d'une réserve incendie (bâche souple) de 240 m^3 pour l'intervention des pompiers,
- La séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

3.3. HIERARCHISATION DES SCENARIOS D'ACCIDENTS

Une analyse préliminaire des risques basée sur l'identification des potentiels de dangers ainsi que sur les mesure de prévention / protection prises a permis de hiérarchiser les risques inhérents de l'installation. Le résultat de cette analyse est résumé dans les matrices de criticité ci-après :

Sans prise en compte des barrières protection/intervention						
		GRAVITE				
		1	**2**	**3**	**4**	**5**
PROBABILITE	**A ou 5**	3f				
	B ou 4	1e, 3c				
	C ou 3	1b, 1c, 1f, 2a, 3b, 3d, 3e		1a, 1d, 1h		

	D ou 2	1g, 3a	3g			
	E ou 1					

Avec prise en compte des barrières protection/intervention						
		GRAVITE				
		1	**2**	**3**	**4**	**5**
PROBABILITE	**A ou 5**					
	B ou 4					
	C ou 3	1e, 1f, 3c, 3f				
	D ou 2	1a, 1b, 1c, 1g, 1h, 2a, 3a, 3b, 3d, 3e,3g				
	E ou 1	1d				

L'analyse préliminaire des risques montre qu'il n'existe aucun risque majorant sur le site : tous les scénarios se situent dans la zone verte dans laquelle le couple probabilité/gravité est acceptable. Cependant le risque incendie a été étudié en détail avec la réalisation d'une étude de flux thermiques car sans prise en compte des barrières de protection et d'intervention ce risque est majorant.

3.4. RISQUE D'INCENDIE

3.4.1. Modélisation des conséquences d'un incendie

Les conséquences d'un incendie au niveau des zones de stockage peuvent avoir des conséquences importantes. Ainsi, une étude de modélisation des flux thermiques a été réalisée à partir l'outil de simulation ANSYS-CFX par la société GANTHA.

Les résultats de l'évaluation des conséquences sont présentés en termes de distances représentant différents seuils d'intensité de radiation thermique.

L'étude de GANTHA s'est porté sur un incendie généralisé à l'ensemble des stockages du site de SOCLA, en considérant les tonnages maximaux qui peuvent être stockés en simultané.

La modélisation qui a été effectué par GANTHA pour la configuration future de SOCLA ne prend cependant pas en compte le fait que la cuve existante de 3000 litres de gasoil sera déplacée et enterrée. La cuve existante a été modélisée avec sa localisation actuelle aérienne dans le bâtiment existant située près de la route de Calais.

Au terme du projet, cette cuve sera déplacée et enterrée ce qui élimine le risque incendie et les flux thermiques générée par cette source.

L'implantation des murs coupe-feu 2h avec dépassement en toiture et façade ont été pris en compte lors de la modélisation.

Les périmètres de la modélisation correspondent aux flux rayonnés suivants :

Valeurs de référence pour les installations classées (arrêté du 29/09/2005)		
Type d'effet	**Flux reçu (kW/m²)**	**Effets**
Effets sur l'homme	3	Seuil des effets irréversibles délimitant la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine »
	5	Seuil des effets létaux délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine »
	8	Seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine »
Effets sur les structures	5	Seuil des destructions de vitres significatives
	8	Seuil des effets dominos et correspondant au seuil de dégâts graves sur les structures
	16	Seuil d'exposition prolongée des structures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures, hors structures béton
	20	Seuil de tenue du béton pendant plusieurs heures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures béton
	200	Seuil de ruine du béton en quelques dizaines de minutes

Les résultats de la modélisation de GANTHA pour la configuration future du site sont joints en page suivante.

D'après les résultats de cette modélisation réalisée par GANTHA, les flux thermiques sortant des limites de propriété sont ceux liés à l'incendie de la cuve de gasoil. Comme indiqué ci-avant, au terme du projet cette cuve sera déplacée pour être éloignée des limites de propriété du site et sera enterrée avec une rétention étanche éliminant ainsi le risque incendie liée à cette cuve.
De par cette action les flux thermiques seront maintenus dans l'enceinte du site.

Compte tenu des mesures de prévention et de protection prévues dans le cadre de l'exploitation du site, il est possible de considérer que ce risque sera maîtrisé.

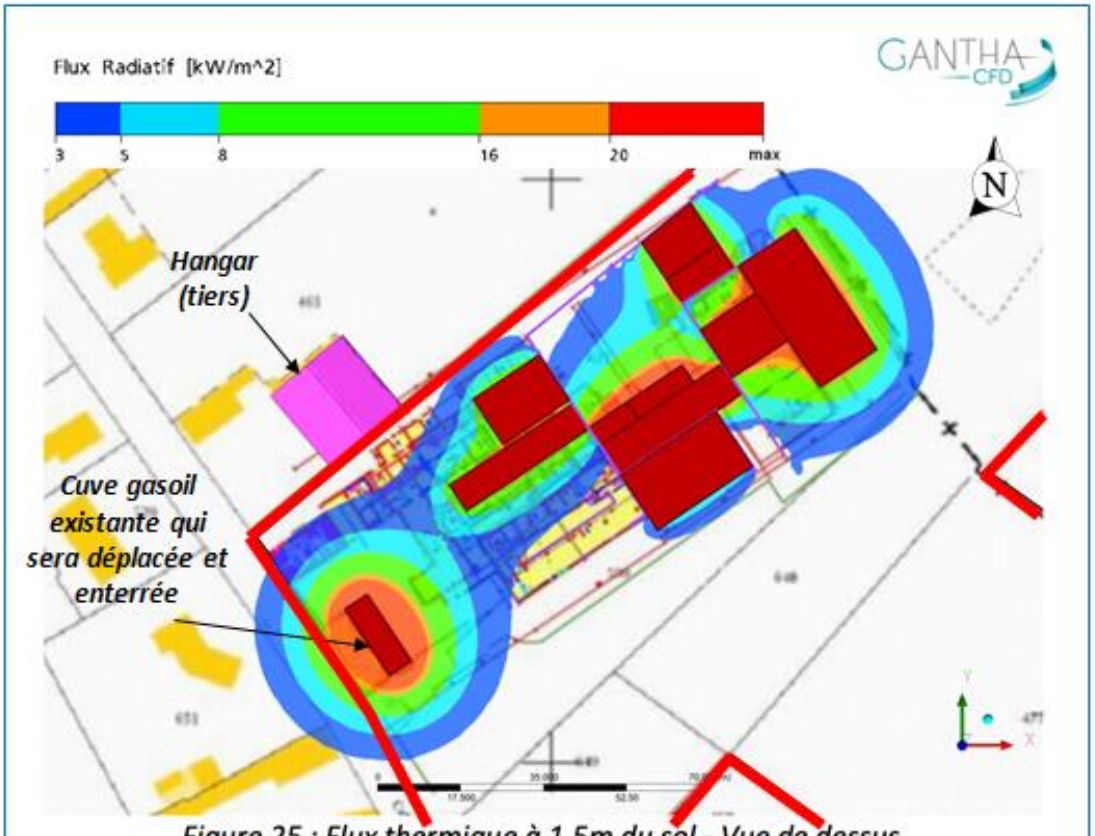

Figure 25 : Flux thermique à 1,5m du sol - Vue de dessus

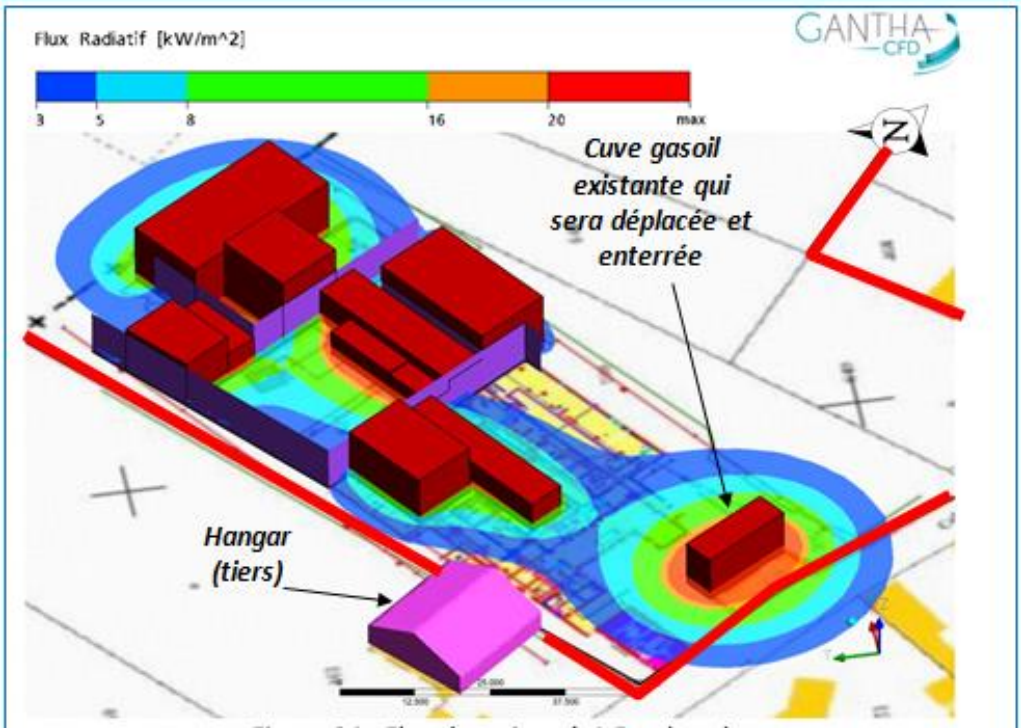

Figure 24 : Flux thermique à 1,5m du sol

Source : GANTHA étude d'un incendie n°2016-217-02-RA

Limites du site de SOCLA

4. HYGIENE ET SECURITE DU PERSONNEL

4.1. HYGIENE

La société SOCLA est une industrie agroalimentaire. Les produits manipulés sont destinés à la consommation humaine, ils doivent donc être sains de tout microorganisme.
Tout manquement aux règles d'hygiène peut avoir des conséquences graves et porter atteinte à la santé du consommateur.

Les consignes d'hygiène sont exposées dans le livret d'accueil qui est remis à chaque membre du personnel. Sur son lieu de travail, le personnel doit porter les tenues de travail appropriées à son poste, décrites dans ce livret.

Il est important de respecter le principe de marche en avant, c'est-à-dire que tout au long de la transformation, le produit ne doit pas subir de retour en arrière ou de croisement.
De par l'agencement des locaux et des procédés de fabrication, ce principe est respecté.

Les circuits produits et personnels sont conformes aux règles d'hygiène alimentaire.
Un plan de nettoyage et de désinfection des locaux ainsi qu'un plan de dératisation et de désinsectisation sont mis en place.

4.2. SECURITE

Une formation à la sécurité est dispensée à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur le site (y compris le personnel intérimaire). Des formations spécifiques sont également dispensées aux membres du personnel selon leur affectation.

Le personnel dispose des équipements de sécurité adaptés à son poste de travail (casques antibruit/ bouchons d'oreilles, chaussures de sécurité, …).

Les consignes de sécurité sont rappelées dans le livret d'accueil.

Le personnel est tenu de suivre les recommandations (affichage, instructions de l'encadrement) pour le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) : protections auditives, lunettes, gants, …
Le personnel n'ayant pas suivi de formation spécifique n'est pas autorisé à manipuler ou utiliser des produits chimiques, un chariot élévateur, un transpalette électrique et à intervenir sur les équipements électriques.

Des équipements de premiers secours sont mis en place dans les lieux appropriés :

- Armoire à pharmacie,
- Matériel de lutte contre l'incendie approprié au risque qu'il doit combattre (extincteurs en nombre suffisant).

Toutes ces installations font l'objet d'une signalisation durable, apposée aux endroits appropriés. Plusieurs membres du personnel sont secouristes et peuvent intervenir pour porter les premiers soins.

Le site est pourvu des dégagements réglementaires pour une évacuation rapide du personnel. Un point de rassemblement est prévu au niveau du parking des véhicules légers.